

COMMUNE D'YZERON

**DECISION DU MAIRE n° 2021-04
Du 10 mai 2021**

Madame la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,

- Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 Juin 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Madame la Maire certaines de ses attributions,

- Vu la demande de Monsieur DUNAND Jérôme et Madame Chloé TOURNEUX, domiciliés 638 D chemin de la Cornelière – 69510 YZERON

DECIDE

De mettre à disposition, à usage agricole, et à titre gracieux, la parcelle cadastrée AC 287, située à YZERON, au bénéfice de Monsieur DUNAND Jérôme et Madame Chloé TOURNEUX, à compter du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2022.

Cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Madame La Maire,
Agnès NELIAS

Notifiée le : 11 MAI 2021
Affichée le : 11 MAI 2021
Transmise en Préfecture le : 11 MAI 2021

